

Objet : travaux et sécurité de la Place Occitane

Monsieur le Directeur Régional,

Je viens vers vous aujourd'hui pour faire part de notre colère concernant le dialogue social autour du projet immobilier de la Place Occitane.

La transparence est mise en avant dans le cadre de la démarche stratégique. C'est plutôt le contraire en matière de travaux immobiliers et de sécurité des personnels.

Cela fait deux mois (le 2 août précisément, voir annexe 1) que nous avons alerté la Direction sur différentes questions de sécurité toujours sans réponse à ce jour :

- ⇒ **Tuyauterie du deuxième sous-sol** : un élément est fortement dégradé par la rouille. Il nous semble qu'une question de sécurité est en jeu
- ⇒ **Archives dynamiques du deuxième sous-sol** : l'installation a été effectuée le jeudi 25 juillet. Or, la structure est actuellement calée avec des morceaux de bois. De plus, les étagères servant à accueillir les archives de la RFTM semblent insuffisantes en matière de résistance mécanique (étagère en carton-bois). Enfin, qu'en est-il de la prévention incendie dans ce lieu amené à accueillir une grande quantité de papiers ?
- ⇒ **Nature d'un matériau** : nous sommes toujours en attente depuis deux mois de la nature de l'isolant mural du local au deuxième sous-sol. S'agit-il ou non d'amiante ?

Par ailleurs, lors du CHS-CT du 13 septembre, nous avons évoqué **le local technique du RDC**. Ce dernier est sujet depuis quelques mois à une forte augmentation de la température. C'est la conséquence de l'installation de nouveaux matériels informatiques. Nous attirons votre attention sur l'aggravation du risque incendie de ce local, d'autant plus que ce local devrait accueillir l'ensemble des nouvelles connectiques de la future RFTM.

Sur la question de l'amiante :

La présence de l'entreprise de désamiantage MASON, le vendredi 27 septembre sur le site, amène un certain nombre d'interrogations de notre part.

Au cours de la rencontre avec la Direction ce vendredi, nous apprenons que les dates d'intervention pour désamianter le RDC (partie ex DI) et quatrième étage (cloison) ne sont pas fermes. Or, pendant cette audience, nous recevons par messagerie les calendriers des projets immobiliers de la Place Occitane et de la Place des Carmes, pour le CTL du 8 octobre. Sur ces documents, les dates sont clairement établies : intervention à compter du 1^{er} octobre 2013. C'est une marque supplémentaire du mépris des représentants des personnels.

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute Garonne

Centre Régional des Finances Publiques

Place Occitane

31039 Toulouse cedex

<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>

cgt.drifip31@dgifip.finances.gouv.fr

A notre demande du même 27 septembre, il est répondu que le plan d'intervention est encore inexistant. Or, en date du 1^{er} octobre, nous recevons **le plan d'intervention** établi le 27/09/2013. Ce plan a été communiqué aux personnels du site hier, veille du démarrage des travaux ! Il nous semble insuffisant en matière de déplacements des entreprises devant intervenir : entreprise Pascal Boucher et SARL Mason. Plus particulièrement pour les opérations de désamiantage, qu'en est-il du cheminement et de l'évacuation des déchets ?

Aucune réunion d'information de l'ensemble des personnels et de leurs représentants en CHS-CT n'a été réalisée conformément au guide ministériel de prévention du risque amiante.

Sur le désamiantage du RDC : qui a procédé au décablage de la zone (hors local technique dans une zone contenant des dalles amiantées) ?

Les photos, de l'annexe 2 jointe, nous interrogent sur la fixation des plots venant accueillir le faux plancher. Ces plots ont été retirés avec probablement des parties de dalles amiantées ou bien venant les détériorer un peu plus. Les plots sont composés de deux parties : une partie inférieure en contact avec les dalles, une partie supérieure en contact avec le faux plancher. Seuls quelques parties inférieures de plots subsistent au RDC. Où sont les autres et les morceaux de dalles cassés constatés lors de notre droit d'alerte du 24 mai 2013 ? Qui a procédé à leur évacuation ?

Concernant les travaux entrepris, nous rappelons que le CHS-CT du 9 juillet 2013 n'a pas été en mesure d'émettre d'avis sur le projet immobilier, en attente d'une nouvelle présentation du projet par la DRFIP 31. Je vous renvoie au relevé de décisions de ce CHS-CT (voir annexe 3). Comment se fait-il alors que les travaux ont démarré ?

De plus, il est bien indiqué que les représentants du personnel se prononceront en fonction du désamiantage proposé par la DRFIP 31. Nous apprenons de façon fortuite que la DRFIP 31 a exclu l'option de désamiantage du local technique du RDC. C'est inadmissible !

Compte-tenu de l'ensemble des points évoqués, j'exige l'arrêt de tous travaux sur le site afin de rattraper tous ces écueils qui sont de votre responsabilité.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Régional, mes salutations syndicalistes.



Boris BEAUDOIN
Secrétaire CGT Finances Publiques 31

Copie : M BEZARD, Directeur Général des Finances Publiques
M PERRIN, Service des Ressources Humaines de la Direction Générale
M POGGIOLI, Responsable Pôle Pilotage et Ressources de la DRFIP 31
M RENDA, Inspecteur Sécurité Santé au Travail
M AUDOYNAUD, Président du CHS-CT
Mme LEGARS, assistante de prévention DRFIP 31
Mmes DELPLA et MOULENE, médecins de prévention
M PEYRAS, secrétaire du CHS-CT
M CASAS, secrétaire général CGT Finances Publiques

Pièces jointes : annexes 1 à 3

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute Garonne

Centre Régional des Finances Publiques
Place Occitane
31039 Toulouse cedex

<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>
cgt.drfip31@dgif.finances.gouv.fr